FICHE SIGNALÉTIQUE
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : P-70038

Replenisher - Magenta

Date d'émission 2021-06-23 **Date de révision** 2024-03-28 **Version** 1

Cette FDS concerne les produits qui contiennent "L" dans le code de date estampillé sur l'emballage. Si votre code produit ne contient pas « L », contactez AskXerox@Xerox.com

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Replenisher pour iGen3 Digital Production Press
N° de pièce 006R01206, 006R01302

Couleur Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox
Wezembeekstraat, 5
B1930 Zaventem
Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec
Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)
Adresse de courriel ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 2020/878.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence
Symbole(s)
Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun requis
Conseils de prudence Aucun requis

Étiquetage CE
EUH208 - Contient (75627-12-2). Peut produire une réaction allergique

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

Note spéciale Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Polymère de fumarate et oxyde de propylène de bisphénol A	>60	39382-25-7	Non inscrit(e)	--	--	--
Poudre de fer	20-35	7439-89-6	231-096-4	--	--	--
Pigment magenta	1-10	75627-12-2	278-270-6	Skin Sens 1 Aquatic Chronic 4	H317 H413	01-2120775793-39-0003
Titanium Dioxide	<1	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon
Inhalation Amener la victime à l'air libre
Ingestion Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë
Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Produits de combustion dangereux
Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Autres informations

Inflammabilité	Non Inflammable
Point d'éclair	Non applicable

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Voir Section 13 pour plus d'informations

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

7.3 Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)
Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Titanium Dioxide	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 2.5 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Aucun équipement de protection particulier requis
Protection des mains Aucun équipement de protection particulier requis.
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire Aucun équipement de protection particulier requis.
Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement
Contrôles de l'exposition liés à Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

la protection de l'environnement

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	**Odeur**	Légère odeur
État physique	Solide	**Seuil olfactif**	Non applicable
Couleur	Magenta	**pH**	Non applicable

Point d'éclair	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable
Point de ramollissement	49 - 60 °C / 120 - 140 °F
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Non Inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité	1-2
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4 Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

10.5 Matières incompatibles

Aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit .

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Poudre de fer	30 g/kg (Rat)		
Titanium Dioxide	10000 mg/kg (Rat)		5.09 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Effets chroniques Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC
Titanium Dioxide	2B

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO_2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Sensibilisation	Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)
Effets mutagènes	Non mutagène selon le test d'Ames
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction
Effets sur les organes cibles	Aucun connu
Autres effets néfastes	Aucun connu
Risque d'aspiration	Non applicable

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale
En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 No ONU/ID

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2021-06-23
Date de révision 2024-03-28
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3, Mise à jour du format

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H413 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Pigment magenta		TWA 0.5 mg/m ^{3} STEL 1.5 mg/m ^{3}			
Titanium Dioxide	STEL 30 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} C2	AGW 1.25 mg/m ^{3} AGW 10 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Xanthylium, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-					TWA 5 mg/m ^{3} Ceiling 25 mg/m ^{3}
Titanium Dioxide	TWA 10 mg/m ^{3}	SS-C** TWA 3 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}	STEL 10 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3}		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Titanium Dioxide	TWA 10 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} C(A4)		TWA 10 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3}	STEL 15 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Xanthylium, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-	TWA 4 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}				
Titanium Dioxide	TWA 10 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3}	TWA 6 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3}	TLV 5 mg/m ^{3}		TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination

et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.